

La modification 001 est publiée pour ajouter un critère obligatoire comme suit (changements en bleu) :

ANNEXE « C »

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

1.0 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

a) Il est recommandé que le soumissionnaire inclue dans ses propositions une grille recoupant les déclarations de conformité avec les données à l'appui de ses propositions.

Remarque : la grille de conformité, à elle seule, ne constitue pas une preuve démontrée.

b) Le soumissionnaire doit soumettre un CV détaillé pour la ressource proposée.

2.0 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES (CMT)

La soumission doit respecter les critères techniques obligatoires précisés ci-dessous.

Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire pour appuyer la conformité à cette exigence.

Les offres qui ne satisfont pas aux critères techniques et financiers obligatoires seront déclarées non conformes. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

Les soumissionnaires doivent identifier clairement la ou les sections ou pages de leurs propositions qui fournissent la preuve qu'ils satisfont aux critères techniques et financiers obligatoires.

N° DU POINT	CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	RESPECTÉ / NON RESPECTÉ	RENOI À LA PROPOSITION INDIQUE LES SECTIONS OU LES PAGES DE LA SOUMISSION
CTO1	Avant la date de clôture des soumissions, l'entrepreneur doit avoir exercé ses activités depuis au moins trois (3) ans. L'entrepreneur doit démontrer par écrit le nombre d'années d'activité de l'entreprise.		
CTO2	L'entrepreneur doit avoir une expérience d'au moins trois (3) projets de recherche impliquant la participation de multiples organismes et intervenants diversifiés, pour le compte de clients du secteur public. Ces projets doivent avoir impliqué la tenue de groupes de discussion, de sondages, d'entrevues ou d'autres méthodes d'engagement pertinentes. De plus, les résultats de ces projets doivent avoir inclus des rapports d'au moins deux (2) pages ainsi que des données statistiques fournies en format Microsoft Excel. L'entrepreneur doit démontrer qu'il respecte ce critère en fournissant les renseignements suivants pour chacun des trois (3) projets : a) Nom du projet;		

	b) Client (p. ex., ministère du Patrimoine canadien); c) Description et portée du projet; d) Méthodologie du projet; e) Nombre d'organisations et d'intervenants concernés.		
CTO3	Le soumissionnaire doit démontrer qu'au moins un des membres de l'équipe proposée a la capacité d'examiner des documents dans les deux langues officielles (français et anglais), ainsi que de communiquer verbalement et par écrit dans la langue officielle de préférence des intervenants, pendant toutes les phases du contrat. Les éléments de preuve peuvent comprendre, sans s'y limiter, la description de projets antérieurs, des documents publiés, un curriculum vitæ.		
CTO4	Le soumissionnaire doit fournir un plan de projet détaillé pour toutes les tâches à entreprendre énumérées dans l'énoncé des travaux. Le plan doit indiquer toutes les tâches, la relation entre les tâches et toute interdépendance, ainsi que la durée des tâches et les ressources utilisées. Le plan doit préciser les rôles et les responsabilités de tous les membres de l'équipe de projet proposée pour toutes les activités.		
CTO5	Le soumissionnaire doit présenter un curriculum vitæ pour chacun des membres du personnel qu'il propose. Les curriculum vitæ doivent inclure des résumés démontrant les compétences et l'expertise requises pour offrir les services liés aux exigences de la demande de propositions. La proposition doit préciser le rôle attendu de chaque membre de l'équipe, son niveau de scolarité.		

3.0 CRITÈRES FINANCIERS OBLIGATOIRES (CFO)

Les offres doivent répondre aux critères financiers obligatoires spécifiés ci-dessous. Les offres qui ne répondent pas aux critères financiers obligatoires seront déclarées irrecevables.

CRITÈRES FINANCIERS OBLIGATOIRES (CFO)			
ITEM NO.	DESCRIPTION	SATISFAIT / NE SATISFAIT PAS	RÉFÉRENCE À LA PROPOSITION INDIQUER LA (LES) SECTION(S) OU PAGE(S) DE LA PROPOSITION
CFO	Coût Total Le coût total ne doit pas dépasser le budget de 100 000,00 \$ (les taxes applicables ne sont pas incluses).		

4.0 POINTS CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS (CTC)

Les offres qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées comme indiqué ci-dessous.

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils répondent aux critères et mentionner la ou les sections ou pages correspondantes dans leur proposition.

N° DU POINT	CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS	NOMBRE MAXIMAL DE POINTS	MINIMUM DE POINTS REQUIS	RENOI À LA PROPOSITION INDIQUE LES SECTIONS OU LES PAGES DE LA SOUMISSION
CTC1	<p>L'entrepreneur doit désigner une (1) personne-ressource à titre de responsable du projet, une (1) personne-ressource à titre de responsable de la recherche et un ou des animateur(s) pour mener des groupes de discussion, des sondages, des entrevues ou d'autres activités de mobilisation pertinentes. L'entrepreneur doit s'assurer de disposer de ressources nécessaires pour tenir des réunions en personne ou virtuelles.</p> <p>Les ressources proposées doivent répondre à tous les critères indiqués ci-dessous pour la catégorie respective de personnel (responsable de projet, responsable de la recherche, animateur) pour laquelle elles sont proposées.</p> <p>La même ressource peut être proposée pour deux catégories de personnel (p. ex., animateur et responsable de projet), à condition que les responsabilités n'interfèrent pas les unes avec les autres. Toutefois, la ressource doit répondre à tous les critères pour chaque catégorie.</p> <p>L'entrepreneur doit fournir le curriculum vitæ de chaque ressource proposée décrivant ses qualifications, sa formation, ses études, ses compétences linguistiques, son expérience de travail connexe et son expertise en soutien à l'organisation d'activités de consultation ou de mobilisation, ou d'événements de dialogue avec une variété de personnes ou d'organisations autochtones, qui démontrent sa capacité à fournir les services décrits dans l'énoncé des travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le ou la responsable de projet est une ressource qui possède au moins cinq ans d'expérience en organisation de recherches, de consultations ou d'activités 	20	10	

	<p>de mobilisation entre le gouvernement et les intervenants de l'industrie, et qui possède de l'expérience de travail avec des plateformes de réunions virtuelles.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le ou la responsable de la recherche est une ressource qui possède au moins cinq ans d'expérience dans la conduite de projets de recherche entre le gouvernement et les intervenants de l'industrie au moyen de méthodes de recherche comme (sans s'y limiter) des analyses documentaires, des sondages, des groupes de discussion et des ateliers. La personne a de l'expérience de travail avec divers intervenants et a la capacité d'adapter les méthodes de travail à des publics spécifiques.• Les animateurs sont des ressources qui possèdent au moins cinq ans d'expérience en animation de réunions ou de discussions de groupe avec des intervenants de l'industrie. <p>Chaque ressource proposée sera évaluée séparément. L'étendue des réalisations passées et le nombre d'années d'expérience seront pris en compte dans l'évaluation des propositions.</p> <p>L'échelle suivante sera utilisée (maximum de 20 points) :</p> <ul style="list-style-type: none">• 20 points : Le profil de la ressource proposée correspond complètement au projet et à la portée prévus, comme en témoignent des capacités, de la formation, des études, des compétences linguistiques et de l'expérience de travail connexe qui sont jugées remarquables.• 15 points : Le profil de la ressource proposée correspond suffisamment au projet et à la portée prévus, comme en témoignent des capacités, de la formation, des études, des compétences linguistiques et de l'expérience de travail connexe qui sont jugées adéquates.• 10 points : Le profil de la ressource proposée correspond modérément au projet et à la portée prévus, comme en témoignent des capacités, de la formation, des études, des			
--	--	--	--	--

	<p>compétences linguistiques et de l'expérience de travail connexe qui sont jugées acceptables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 points : Le profil de la ressource proposée ne correspond pas suffisamment au projet et à la portée prévus, comme en témoignent des capacités, de la formation, des études, des compétences linguistiques et de l'expérience de travail connexe qui sont jugées inadéquates. • 0 point : Le profil de la ressource proposée ne correspond pas du tout au projet et à la portée prévus, comme en témoignent des capacités, de la formation, des études, des compétences linguistiques et de l'expérience de travail connexe qui sont jugées non pertinentes. 			
CTC2	<p>Le soumissionnaire doit fournir un résumé (maximum de quatre pages) de l'approche et de la méthodologie qu'il propose pour remplir le mandat. Le résumé doit aborder les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des exigences relatives au projet (10 points); • Sources de données, méthodes de collecte, échantillons et méthodes d'analyse (30 points); • Enjeux et défis prévus et stratégies d'atténuation connexes (10 points). <p>Chaque élément sera évalué séparément, et toutes les facettes de l'approche et de la méthodologie, y compris les points forts et les points faibles, seront prises en compte dans l'évaluation des propositions.</p> <p>L'échelle suivante sera utilisée (maximum de 50 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % : L'élément coté est traité en profondeur, et l'information fournie démontre une maîtrise complète du sujet. Le soumissionnaire obtient 100 % des points possibles pour cet élément. • 75 % : Les renseignements fournis démontrent une compréhension 	50	35	

	<p>pertinente de toutes les facettes de l'élément coté. Le soumissionnaire obtient 75 % des points possibles pour cet élément.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 % : Les renseignements fournis démontrent une compréhension pertinente de la plupart des facettes de l'élément coté. Le soumissionnaire obtient 50 % des points possibles pour cet élément. • 25 % : Les renseignements fournis démontrent une compréhension pertinente d'une partie des facettes de l'élément coté. Le soumissionnaire obtient 25 % des points possibles pour cet élément. • 0 % : Les renseignements fournis ne correspondent pas à l'élément coté. Le soumissionnaire obtient 0 % des points possibles pour cet élément. 			
CTC3	<p>Le soumissionnaire doit fournir un plan de travail (maximum de deux pages) démontrant comment les objectifs du projet seront atteints conformément aux échéanciers établis.</p> <p>L'échelle suivante sera utilisée (maximum de 20 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 points : Le plan de travail est très détaillé, réaliste, logique et complet. Il énumère clairement toutes les tâches à accomplir, les résultats attendus et l'échéancier. Le plan de travail est absolument convaincant quant à la capacité d'atteindre les objectifs tout en respectant les délais établis. • 15 points : Le plan de travail est suffisamment détaillé, réaliste, cohérent et complet. Il énumère la plupart des tâches à accomplir, les produits livrables et l'échéancier. Le plan de travail suggère la capacité d'atteindre les objectifs tout en respectant les délais établis. • 10 points : Le plan de travail est relativement détaillé et assez réaliste. Il énumère la plupart des tâches à accomplir, les produits livrables et l'échéancier. 	20	10	

	<ul style="list-style-type: none">• 5 points : Le plan de travail n'est ni suffisamment détaillé ni réaliste. Il n'énumère qu'une partie des tâches à exécuter, avec un échéancier partiel.• 0 point : Le plan de travail est inexistant ou irréaliste. Peu des tâches à exécuter sont énumérées. Aucun échéancier n'est présenté.			
--	---	--	--	--

Toutes les autres clauses et conditions restent inchangées